Image not found or type unknown

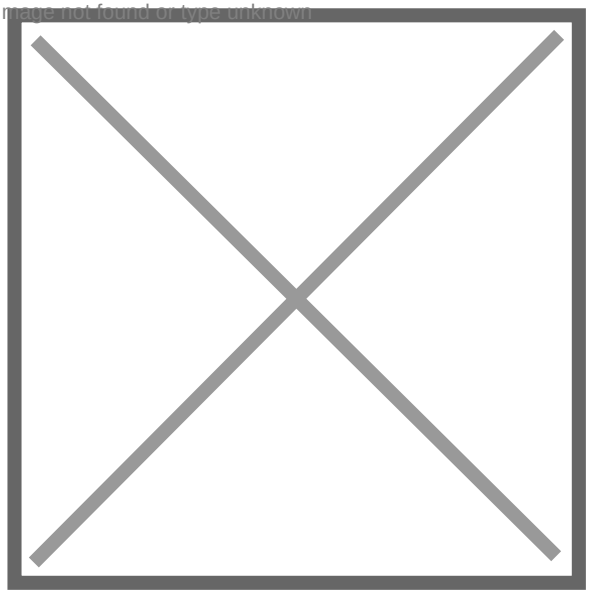

Vol de chéquier avant réception...

Par **vfonvie**, le **29/01/2009** à **15:27**

Bonjour,

Je vous écris car je ne sais pas quoi faire suite à mon vol de chéquier.

En effet ayant déménager sur Paris et ma banque étant régionale, mes comptes sont toujours sur Tours (je suis obligée de les laisser las-bas car j'ai un prêt en cours).
J'ai donc demandé par téléphone à une conseillère de m'envoyer mon chéquier à l'agence de Paris la plus proche de chez moi. Or apparemment celui-ci a été envoyé directement à mon domicile, sans accusé de réception et je ne l'ai jamais reçu...
Depuis, des chèques ont été émis et signés (non par moi puisque je n'ai jamais eu ce chéquier entre mes mains...) et débités sur mon compte.
J'ai donc fait opposition sur les chèques restant afin qu'aucun autre chèque ne soit encaissé.
Ma banque est d'accord pour me rembourser mais me demande de porter plainte pour vol au commissariat alors que je n'ai jamais eu ce chèquier et que je n'ai jamais rien signé. Est-ce normal ? Que dois-je faire ?

D'autant plus que la personne ayant volé mon chéquier pourrait également se servir de mes rib (il y en a 4 dans mon chéquier) et ouvrir des comptes avec ...si je porte plainte pour vol, je serais alors tenue de me débrouiller avec les gens chez qui ces comptes auront été ouverts (banques, téléphonies, internet,...) alors que si je ne fais rien , n'est-ce pas à ma banque de s'en occuper puisque c'est finalement elle qui s'est fait voler le chéquier !

Merci beaucoup pour votre retour !

Véronique

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés